

ensemble. On sait fort bien que le personnel ayant une formation universitaire et dont les gouvernements et les entreprises nationales ont besoin se recrute partout au pays.

Il faut toujours respecter pleinement les droits provinciaux. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec le premier ministre du Québec, M. Lesage, qui soutient qu'un programme de prêts aux étudiants enfreint ces droits provinciaux. Voici ce que la Commission Massey déclarait à ce sujet:

La constitution du Canada n'interdit à personne d'aider financièrement un citoyen à poursuivre les études qu'il veut. Et, dans la vie courante, ce n'est pas parce qu'une personne ou une association aide financièrement un citoyen à suivre un cours d'études, qu'on ira prétendre que cette personne ou cette association intervient arbitrairement dans le système d'enseignement, la nature des programmes scolaires ou l'indépendance des maisons d'éducation. Un raisonnement analogue s'applique, à notre avis, à l'aide financière que le gouvernement fédéral pourrait être appelé à fournir à un groupe de Canadiens qui désirent participer aux avantages d'une éducation régulière ou spécialisée.

On peut arguer qu'un prêt aux fins de scolarité constitue un fardeau trop lourd pour l'étudiant moyen, un boulet qu'il devra traîner une fois qu'il sera diplômé. Je ne suis pas de cet avis. La statistique prouve qu'un diplômé d'université gagne beaucoup plus, au cours de sa vie, qu'un diplômé de l'école secondaire, tout comme ce dernier gagne beaucoup plus que l'homme ou la femme ayant peu ou point d'instruction.

Je crois qu'au point où nous en sommes, monsieur l'Orateur, l'année universitaire, qui dure à peine 8 mois, devrait être portée à 10 ou 11 mois. Ainsi, un cours de 4 ans pourrait se faire en 3 ans, et un cours de 5 ans en moins de 4. Je ne me cache pas que ce changement entraînerait une transformation profonde de l'organisation des universités. Il nous faudrait peut-être trouver des professeurs en nombre suffisant pour augmenter le corps enseignant des universités de 50 p. 100, et reviser de fond en comble le programme actuel des cours d'été, qui représente une partie importante du travail des institutions d'enseignement supérieur. Mais on sait que c'est réalisable. On l'a fait après la guerre pour les anciens combattants. Ce qu'on a pu accomplir alors, pourquoi ne pourrions-nous pas l'accomplir aujourd'hui?

Je trouve insensé le système qui oblige des dizaines de milliers d'étudiants d'université à passer plus du tiers de l'année dans une oisiveté forcée, eux qui pourraient et devraient être des membres productifs de la société. Dans «Outline of History», H. G. Wells dit ce qui suit:

L'histoire de l'humanité se transforme de plus en plus en une course entre l'éducation et la catastrophe.

[M. MacRae.]

Prenons tous les moyens qu'il faut pour mettre en œuvre le plus tôt possible cet article du programme annoncé par le gouvernement dans le discours du trône.

J'aimerais dire quelques mots au sujet des deux nouveaux projets (car il n'y en a que deux) qui figurent au discours du trône. Le premier a trait aux dépenses faites au cours des campagnes électorales. Je souhaite au gouvernement de réussir, mais je ne vois pas très bien comment il pourra y arriver dans la conjoncture actuelle. C'est très bien de fixer une limite au montant qu'un candidat ou qu'un parti peut dépenser pour la publicité ou la location d'immeubles pour des assemblées publiques et autres, mais la seule façon raisonnable, et la plus efficace sans doute, de réduire ces dépenses serait, à mon sens, de restreindre la durée des campagnes. Huit semaines, c'est bien trop pour une campagne électorale. C'est une corvée bien trop lourde pour les chefs de partis. C'est une trop lourde tâche pour le premier ministre et les membres de son cabinet qui sont contraints de négliger leurs fonctions. C'est trop long et trop ardu pour les candidats et surtout c'est trop long et trop ardu pour les électeurs, car bon nombre d'entre eux en ont plein le dos de tous ces discours électoraux.

Somme toute, il devrait y avoir moyen de présenter les questions à étudier en deux ou trois semaines et même moins, car aujourd'hui la plupart des familles canadiennes peuvent entendre les nouvelles à la télévision ou à la radio, ou encore les lire dans les journaux. J'estime qu'une campagne électorale de huit semaines est un gaspillage inexcusable du temps et de l'argent du public. Je suis d'avis que l'on devrait instituer un comité qui serait chargé d'étudier ce problème et d'établir à ce sujet une limite de temps raisonnable. Une fois qu'on aura pris cette initiative, les dépenses des campagnes électorales se trouveront réduites en conséquence.

La seule autre proposition nouvelle figurant au discours du trône est celle qui a trait à l'âge de la retraite au Sénat. On s'accorde généralement pour dire que cet âge sera fixé à 75 ans. C'est un pas dans la voie de la réorganisation du Sénat, bien entendu, mais monsieur l'Orateur, on est encore bien en deçà de ce qu'il faudrait faire. Je tiens à ce que l'on comprenne bien que les paroles que je vais prononcer à ce sujet ne critiquent aucunement les membres de l'autre endroit. Mais je ne vois pas quelle utilité peut avoir le Sénat de nos jours. De temps à autre, on lui confie une tâche importante comme, par exemple, le comité du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi, institué il y a quelques années. Cette tâche,